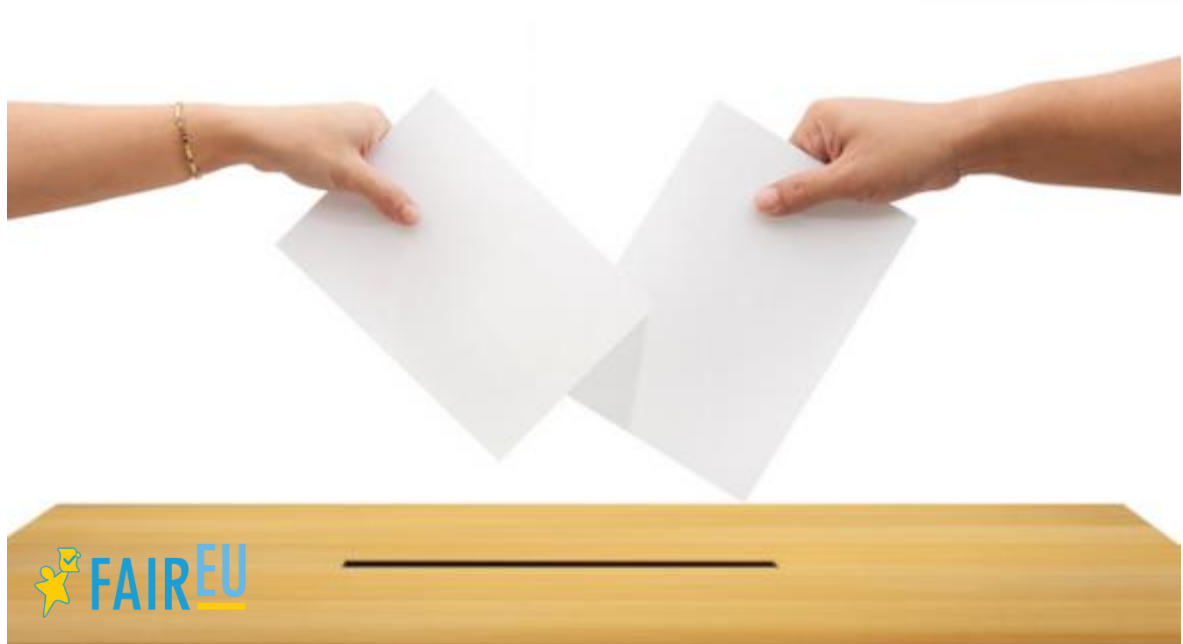


# OBSTACLES TO FREEDOM OF MOVEMENT AND POLITICAL PARTICIPATION OF MOBILE EU CITIZENS



**Report from the  
Focus Group in  
Paris**

*ECAS Brussels, February 2019*

Co-funded by the Rights,  
Equality and Citizenship (REC)  
Programme of the European Union





# Report from the FAIR EU Focus Group in Paris (FR)

---

24 January 2018

Authors: Jérôme Quéré

Editors: Anna Zaremba, EU Rights Coordinator, Marrit Westerweel, Research Assistant, ECAS

*FAIR EU was funded by the European Union's Rights, Equality and Citizenship Programme (2014-2020). The content of this report represents the views of the author only and is his/her sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.*

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Discussion</b>	<b>4</b>
Obstacles à l'exercice des droits de libre circulation des citoyens européens mobiles en France	4
Obstacles à l'exercice des droits politiques des citoyens européens mobiles en France	5
<b>Exemples de bonnes pratiques à adopter afin de faciliter et d'encourager la participation politique des citoyens européens mobiles en France</b>	<b>6</b>
<b>Conclusions</b>	<b>7</b>

## Introduction

FAIR EU (Fostering Awareness Inclusion and Recognition) vise à favoriser l'inclusion réussie des citoyens mobiles de l'UE dans la vie civique et politique de leur pays d'accueil en proposant une approche globale de la lutte contre les obstacles auxquels ils se heurtent dans l'exercice de leurs droits. Dans ce cadre, un groupe de discussion a été organisé à Paris, France, le 24 janvier 2019.

L'objectif du groupe de discussion était d'identifier et d'analyser les liens entre les obstacles à la libre circulation et l'exercice des droits politiques des citoyens mobiles de l'UE en France.

Les personnes suivantes ont participé au groupe de discussion:

<b>Présents:</b>	Sofia Fernandes (Chercheuse à l'Institut Jacques Delors), André Duramois (chargé de projet INCLUDE, service de la participation citoyenne de la Ville de Paris), Domitille Simon (volontaire en service civique aux Jeunes Européens – France), Monica Radu (responsable des événements à la Maison de l'Europe de Paris), Maité de Santiago (chargé de mission démocratie participative à la Ville de Vincennes)
<b>Absent:</b>	Miene Mathon (développeuse Erasmus+), Filipa Pereira (stagiaire au Consulat du Portugal), Daniel Cornalba (élu à la mairie d'Etang la Ville)
<b>Modérateur:</b>	Jérôme Quéré (responsable du Centre d'Information Europe Direct à la Maison de l'Europe de Paris et développeur Erasmus)
<b>Observateur:</b>	Anna Zaremba (Coordinatrice EU Rights à ECAS)

## Discussion

Jérôme Quéré a présenté le projet et une étude sur la liberté de circulations des citoyens européens publiée par l'Institut Jacques Delors et accessible gratuitement, puis a passé la parole à Anna Zaremba pour qu'elle présente l'association ECAS. Après un tour de table pour les présentations, les participants (animateur compris) ont présenté, pendant près d'une heure, les différents obstacles à l'exercice de leurs droits que les ressortissants européens peuvent rencontrer dans leur pays d'accueil. Ces témoignages provenaient tant de leurs expériences professionnelles que de leur parcours privé. Presque tous les participants étaient des ressortissants européens (portugaise, espagnoles, danois, roumaine) travaillant en France. Ils ont ensuite présenté leurs propositions pour surmonter ces obstacles.

### **Obstacles à l'exercice des droits de libre circulation des citoyens européens mobiles en France**

Manque d'information de manière générale sur leurs droits. Peu de sensibilisation à l'Union européenne à l'école font qu'à l'âge adulte, ils n'ont pas le réflexe de se penser en tant qu'europeens et donc de penser à leurs droits, notamment au droit de vote. Même s'ils ont connaissance de leurs droits, ils ne savent pas comment effectuer les démarches.

Beaucoup de citoyens européens se tournent vers leur consulat à leur arrivée dans le pays d'accueil. Ceux-ci n'ont pas forcément les informations ni de brochures explicatives.

Démarches administratives trop complexes et décourageantes. Une participante a mentionné le cas d'une Espagnole qui, pour pouvoir bénéficier de ses allocations de chômage en France, devait revenir plusieurs fois. Elle a fini par abandonner et n'a jamais touché les allocations auxquelles elle avait pourtant droit.

Les procédures peuvent être très longues et décourageantes. Une fois qu'on est arrivé au bout de la procédure, on n'a pas envie de faire d'autres démarches administratives pour d'autres droits. On est découragé même si les autres droits peuvent être plus facilement atteints. Certains se plaignent de discrimination et d'attente trop longue. Les Etats européens ont-ils intérêt à faciliter les démarches et informer les citoyens européens sur leurs droits sur leur territoire ? Y-a-t-il une mauvaise volonté de certaines administrations publiques?

Mauvaise information des services administratifs compétents. Lorsque certains font les démarches auprès des bons services administratifs pour exercer leurs droits, les agents administratifs peuvent ne pas savoir ce qu'il faut faire. Un participant a mentionné l'exemple d'agents du CROUS qui ne savaient pas que la Roumanie était membre de l'UE en 2010 ou d'agents de Pôle emploi International qui ne connaissent pas les bourses Erasmus pour les demandeurs d'emploi ni EURES.

Sur le site du Ministère des Affaires européennes, il est noté, à tort, qu'il faut être français pour pouvoir voter aux élections européennes. Une mairie d'arrondissement de Paris a renvoyé une ressortissante belge vers la préfecture pour l'enregistrement alors que c'est à la mairie de s'en charger. Une université de départ demande à une Roumaine d'avoir au moins 3000€ sur son compte pour partir en Erasmus. Il a fallu trois ans à une Roumaine pour obtenir un numéro de sécurité sociale car on lui demandait un titre de séjour, alors que ce n'était pas nécessaire.

Les fonctionnaires des Etats membres doivent renseigner et appliquer le droit de l'Union européenne mais pourtant très peu d'entre eux sont formés ou sensibilisés à cela. Seuls ceux qui ont une expérience personnelle de mobilité ou ont des proches en mobilité sont mieux informés.

Des situations de vie plus complexes. La mobilité des citoyens européens reste faible de manière générale mais certains ont travaillé dans plusieurs pays européens. Cela s'accroîtra certainement à l'avenir. Le calcul de leurs droits à la retraite va être très complexe.

Lorsque les citoyens recherchent les informations pour convaincre les administrations du pays d'accueil du bienfondé de leurs demandes, il faut souvent qu'ils aient un bon niveau d'anglais et de la langue du pays d'accueil car l'information n'est pas traduite dans les 24 langues officielles.

Lorsque les citoyens recherchent de l'information sur l'Union européenne, le problème n'est pas qu'elle n'est pas accessible sur internet mais qu'il y a trop de sites. Trop d'informations complexifie la compréhension et ralentit leur obtention. Exemple : nombre de sites sur les opportunités Erasmus (du ministère, des deux agences Erasmus, génération Erasmus, le corps européen de solidarité, CIDJ, etc.). Il serait préférable d'avoir d'un ou de plusieurs sites Web, communs à chaque État membre, contenant toutes les informations pertinentes sur les droits des citoyens de l'UE.

Découragement et sentiment d'exclusion lié aux expériences négatives. Les démarches ont été simplifiées depuis 10 ans mais les citoyens ne le savent pas forcément et n'ont pas envie de se relancer dans des démarches pour lesquelles ils gardent un mauvais souvenir et qui n'ont pas abouties. Lorsque les citoyens mobiles de l'UE ne parviennent pas à obtenir les droits auxquels ils ont droit (accès aux marchés du travail, avantages sociaux, soins de santé), ils se découragent et ne veulent pas s'impliquer dans la vie politique locale.

### **Obstacles à l'exercice des droits politiques des citoyens européens mobiles en France**

Les villes disposent des chiffres des européens inscrits sur les listes électorales (donc déjà sensibilisés) et non des européens vivant sur leur territoire. La ville de Paris a fait des recherches et trouvé que sur 100 000 européens résidents déclarés à Paris (et non tous les résidents européens) seuls 13 à 14% étaient inscrits sur les listes électorales, contre une moyenne de 23% en France. Les villes ne savent pas quel pourcentage de ressortissants européens résident sur leur territoire votent dans leur pays d'origine ou non pour les élections européennes.

La Ville de Paris a constaté que les Grecs et les Belges ont plus tendance à s'inscrire sur les listes électorales. Dans leur pays d'origine, le vote est obligatoire. Les ressortissants européens des pays fondateurs de l'Union européenne ont également plus tendance à s'inscrire sur les listes électorales. ? En tant que citoyens européens de longue date, Peut-être qu'ils sont plus conscients de leurs droits. Les participants ont convenu que la participation était également liée au statut socio-économique et que les personnes à revenu élevé avaient tendance à s'inscrire davantage sur les listes électorales.

Concernant le droit de vote aux élections européennes, si la campagne est concentrée uniquement sur des enjeux nationaux du pays d'accueil, le ressortissant européen mobile peut se sentir moins concerné.

## Exemples de bonnes pratiques à adopter afin de faciliter et d'encourager la participation politique des citoyens européens mobiles en France

Les associations de ressortissants européens rassemblent les citoyens européens mobiles et ont envie de s'intégrer à la vie de leur ville du pays d'accueil. Ils ont plus tendance à aller voter aux élections municipales.

Un exemple de la commune de Vincennes a été donné. À Vincennes, un guichet unique a été créé dans le but de fournir aux citoyens les bonnes informations et de les adresser aux services appropriés. Des services similaires devraient être créés dans d'autres villes afin de faciliter la vie quotidienne des citoyens et de réduire les obstacles administratifs.

Réseau de multiplicateurs du Socle européen des droits sociaux. La Commission a créé ce réseau de bénévoles dans chaque Etat membre. Ils ont pour mission de faire connaître ce socle dans chaque Etat. On leur met à disposition des outils numériques et des goodies et on organise des réunions avec tous les multiplicateurs nationaux.

Le projet [INCLUDE](#) de la ville de Paris. Ce projet est mené par la ville de Paris et l'association Les Jeunes Européens – France afin de mieux inclure les ressortissants européens non français vivant à Paris. Ils promeuvent la citoyenneté européenne à tous – français et autres citoyens européens – et ont un axe particulier sur l'information des droits des citoyens européens pour ceux non français qui résident à Paris. Les Jeunes Européens ont des animations pédagogiques et ludiques sur les droits des citoyens européens dans des événements qui n'ont pas forcément de lien avec l'UE (festivals, forums associatifs, brocantes, etc.). Le public est réceptif même s'il ne s'attendait pas à une activité sur l'UE. La ville et l'association sont complémentaires et se font bénéficier des leurs avantages l'une l'autre pour réaliser ce projet. La ville peut délivrer les accès à des événements et des locaux municipaux tandis que les Jeunes Européens ont des forces vives qui peuvent se déployer sur le terrain et les compétences sur le sujet. La ville a créé un Conseil parisien des européens. Il s'agit d'un conseil consultatif ouvert à tout citoyen ayant la citoyenneté européenne et un lien fort avec Paris. Les 61 membres du Conseil parisien des Européens éclairent la municipalité dans ses décisions concernant des sujets tels que la vie associative européenne et internationale, l'accueil des étrangers européens, le tourisme, les relations internationales de la Ville de Paris et tout autre sujet qu'ils trouveraient pertinent.

La ville de Paris est également impliquée dans le projet APPROACH qui produira une trousse d'information en plusieurs langues pour savoir comment s'inscrire sur les listes électorales, avoir des allocations, inscrire ses enfants à l'école, etc. Une partie des agents municipaux seront formés et seront informés des droits des citoyens de l'UE.

## Conclusions

Il n'existe pas une solution unique ni un seul acteur qui peut résoudre tous les problèmes soulevés. L'importance est de travailler en réseau: collectivités locales, consulats, associations, Centre d'Information Europe Direct, institutions européennes.

Selon le groupe, il devrait exister une base de connaissances commune sur les droits des citoyens européens mobiles qui devrait être promue dans les écoles, les médias, les universités et parmi les fonctionnaires.

Suivant l'exemple de Vincennes, un financement européen devrait être disponible pour multiplier les guichets uniques dans les. Les participants ont également suggéré de créer un point de contact unique au sein de l'Autorité européenne du travail. Cet organe aura pour objectif de lutter contre les abus et les fraudes liées à la libre circulation des travailleurs et de fournir des informations aux citoyens et aux entreprises qui se déplacent au sein de l'Union européenne.

Un réseau de multiplicateurs des droits des citoyens européens devrait être créé. Toutes les informations fournies par les institutions de l'UE et d'autres organisations devraient être accessibles dans les 24 langues officielles.

Il faut faciliter l'accès des fonds européens aux mairies pour qu'elles développent des projets comme INCLUDE, APPROACH ou le Guichet d'accueil unique. La candidature aux fonds européens est souvent liée au fait qu'un(e) agent de la ville soient spécialiste de ces fonds, ce qui n'est le cas que dans les grandes villes comme Paris.

Des facs/écoles devraient être incités à coopérer avec les associations spécialisées sur Erasmus pour renseigner les étudiants sur leurs droits et sur la citoyenneté européenne.

Des brochures pratiques sur les droits des citoyens de l'UE et les procédures à suivre devraient être développées et disponibles pour les citoyens de l'UE dans divers endroits, par exemple consulats, municipalités, bureaux d'accueil, etc.

Les fonctionnaires devraient recevoir une formation régulière et il est recommandé de nommer un fonctionnaire spécialisé dédié aux droits de l'UE dans chaque commune.